

# DÉMOCRATISATION DE LA GOUVERNANCE MONDIALE

Rajesh Tandon

Mars 2005

---

*Document de base préparé pour le FIM à l'intention des délégués de la conférence GO5 qui se tiendra à Montréal du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2005, rédigé à partir des discussions et présentations de la conférence tenue par le FIM sur ce thème du 13 au 16 octobre 2002.*

## TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	2
I. Au moment de GO2	4
II. Conférence GO2	5
III. Préoccupations émergentes	6
IV. Déficits de la gouvernance	10
V. Principes démocratiques fondamentaux	19
VI. Interventions proposées	20
VII. Aujourd'hui	26
Notes	29

## REMERCIEMENTS

Du 13 au 16 octobre 2002, près de 600 délégués venus de 70 pays de partout dans le monde se sont réunis à Montréal, au Canada, pour participer à une conférence internationale, Gouvernance mondiale 2002 (GO2), le thème choisi par ses organisateurs du Forum international de Montréal (FIM). Au dire des participants, ce fut une expérience très stimulante et un précieux ferment de réflexion.

Tout le processus entourant l'organisation et la participation à GO2 s'est révélé particulièrement stimulant pour moi aussi. Grâce à la plateforme commune offerte par le FIM, on pouvait conjuguer pour la première fois un éventail de volets d'intervention touchant divers aspects de la gouvernance mondiale.

Malgré la pertinence manifeste des discussions intenses et passionnées qui se sont déroulées pendant la Conférence, il en est resté peu de traces écrites. Incertains de la valeur à long terme de ces débats féconds, les organisateurs eux-mêmes n'avaient pas prévu de comptes rendus systématiques des séances. À l'été 2003, le conseil d'administration du FIM a décidé de tenir une autre conférence internationale, se fondant sur sa propre expérience et sur la recommandation unanime des participants de GO2. Le thème de GO5 est *La démocratie mondiale : visions et stratégies de la société civile*. Au fur et à mesure que se profilait la nécessité de GO5 et sa finalité, il est devenu évident qu'il fallait saisir les débats de GO2 et les partager avec les délégués de GO5, pour faire progresser les idées et les stratégies exprimées, les approfondir et les développer.

J'ai fini par accepter cette tâche quasi impossible (compte tenu de la maigre documentation disponible), cédant ainsi aux instances de mon collègue et ami Nigel Martin, président-directeur général du FIM. Pendant des mois, j'ai réussi à grappiller des jours et des heures pour me consacrer à ce document – j'ai dû pour cela délaissier un peu mes prenantes fonctions de président-directeur général de PRIA en Inde, et plusieurs engagements bénévoles au sein de réseaux et d'associations de la société civile à l'échelle nationale et mondiale. Je veux exprimer toute ma gratitude à l'endroit de Michel Charette (P.D.G. du CECI) et du CRDI, sans qui cela n'aurait pas été possible. Mario Lavoie du FIM m'a offert la documentation et l'appui dont j'avais le plus grand besoin... je l'en remercie!

Par ce document, j'ai voulu traduire aussi fidèlement que possible, deux ans plus tard, l'essence des débats et recommandations émanant des divers volets et divers courants de la gouvernance mondiale. Certains portent sur les institutions et l'architecture globale; d'autres s'attardent aux principes, aux cadres et aux

systemes de valeur. J'ai tenté de les amalgamer selon une logique personnelle. J'espère qu'elle trouvera un écho chez les organisateurs et participants de G05. J'assume toute la responsabilité des omissions et des affirmations contenues dans ce document; j'espère toutefois que les conférenciers et les personnes ayant avancé ces idées vont les reconnaître.

J'ai pris plaisir à rédiger ce document, à réfléchir et à analyser mes propres idées. Cela m'a permis de structurer davantage ma pensée. Je suis reconnaissant qu'on m'ait donné l'occasion de me prêter à cet exercice.

Rajesh Tandon

Mars 2005

## I. AU MOMENT DE GO2

Au tournant du nouveau millénaire, tous les espoirs sont permis; l'essor de la démocratie dans plusieurs sociétés soulève une vague d'optimisme quant à l'avenir de la liberté dans le monde. La voix citoyenne commence à influencer les grands acteurs sur la scène internationale. La campagne Jubilé 2000 a permis d'obtenir des garanties de la Banque mondiale et du FMI sur l'allégement de la dette des pays pauvres du Sud; les manifestations de Seattle ont secoué l'OMC, l'obligeant à écouter la voix de ceux qui s'opposent à la *mondialisation*.

Alors qu'en mai 2000 le conseil d'administration du FMI commence à planifier une conférence internationale (GO2) sur la *démocratisation de la gouvernance mondiale*, les marchés boursiers américains voient éclater la bulle des TI. Aux Nations unies, l'Assemblée du millénaire réunissant les chefs d'État en septembre 2000 lance un ambitieux programme de développement – les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)– et une série de propositions en vue de réformer l'Organisation des Nations unies.

L'Europe adopte l'euro pendant que se poursuivent les préparatifs de GO2; la Conférence de Monterrey sur le financement du développement se conclut par des compromis de la onzième heure – quoi de neuf? – entre les principaux pays membres de l'OCDE quant à l'ampleur des *nouveaux fonds* disponibles pour les OMD. Le nouveau gouvernement des États-Unis revient sur la promesse d'endosser le Protocole de Kyoto et la Cour pénale internationale. Le Forum social mondial (FSM) de Porto Allegre, au Brésil, crée un espace favorable aux alliances de la société civile contre la mondialisation *rapace*.

Le 11 septembre 2001, les attentats contre le World Trade Center à New York et le Pentagone à Washington font chavirer dramatiquement les priorités internationales. On se convainc que le terrorisme mondial est le plus grand danger qui menace l'humanité; et ce danger prend de plus en plus le visage de l'islam. La *guerre contre le terrorisme* fait naître une nouvelle coalition internationale vouée à combattre ce *Mal* partout dans le monde. Une attaque massive des forces alliées en Afghanistan décime la plupart des *sites manifestes* du terrorisme dans le pays.

Les premiers délégués arrivent à Montréal pour GO2 en octobre 2002, en même temps que les nouvelles du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) qui se termine à Johannesburg, en Afrique du Sud, avec son lot de chicanes et de conflits entre pays riches. À la séance inaugurale de GO2, le 13 octobre 2002, les délégués redoutent de plus en plus une attaque contre l'Irak.

## II. CONFÉRENCE GO2

Le Forum international de Montréal (FIM) a commencé ses activités en 1998, dans l'intention de constituer une plateforme en vue de promouvoir l'influence de la société civile mondiale sur les Nations unies et le système multilatéral. À la suite de deux forums annuels ayant permis de partager les apprentissages et analyser les résultats de certaines expériences de collaboration avec les institutions multilatérales, le conseil d'administration du FIM décide d'organiser une conférence sur la *Démocratisation de la gouvernance mondiale (GO2)* à Montréal, du 13 au 16 octobre 2002.

On voulait rassembler un éventail de projets issus de la société civile en vue de démocratiser la gouvernance mondiale. La conférence a donc été structurée en neuf volets distincts. L'un portait sur les Nations unies – comment rendre l'institution plus efficace, plus forte et plus responsable. Un autre portait sur les priorités de la gouvernance mondiale en rapport avec les droits de la personne. La possibilité de démocratiser les régimes commerciaux et obliger l'OMC à rendre des comptes a constitué le thème du troisième volet. L'importance d'exiger des comptes des sociétés transnationales et de *contrôler* les mouvements internationaux de capitaux a occupé deux autres volets. GO2 s'est aussi penchée sur certains acteurs de la gouvernance mondiale : rôle des parlementaires et rôle du gouvernement municipal dans la gouvernance mondiale; un autre volet a étudié les défis démocratiques que doit elle-même relever la société civile internationale. Le neuvième volet portait sur les possibilités et contraintes de la participation à la gouvernance mondiale pour les ensembles non dominants sur le plan linguistique – francophonie, pays arabes, etc.

Ainsi, 600 délégués venus de 70 pays ont partagé ensemble expériences, solutions novatrices, stratégies et résultats en rapport avec la **démocratisation de la gouvernance mondiale**. Outre la société civile, étaient représentés le monde universitaire, les gouvernements et les institutions multilatérales. Les délégués ont eux-mêmes tenu près de 60 ateliers sur un éventail de sujets connexes.

Les débats dans chacun des volets ont permis de discerner et d'analyser les préoccupations émergentes sur les structures et processus de la gouvernance mondiale, et d'émettre des propositions en vue de la démocratiser. Ce document présente la synthèse de ces travaux, analyse la cause des déficits démocratiques, définit les principes communs émanant des discussions et souligne les principales interventions mises de l'avant. Il se conclut par un état de la situation actuelle, au moment où s'achèvent les préparatifs en vue de GO5.

### III. PRÉOCCUPATIONS ÉMERGENTES

Dans ses remarques inaugurales, Nitin Desai, alors secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'ONU, a donné le ton de la Conférence. Il a admis d'emblée la nécessité d'une réforme en profondeur du système des Nations unies.

« ... les États membres présentent les intérêts nationaux uniquement sous l'angle du pouvoir exécutif des gouvernements en place... [c'est pourquoi] le changement ne porte plus en priorité sur le régime des relations interétatiques au niveau international. Le monde a changé de manière radicale depuis dix ans. Les sociétés transnationales dominent dorénavant l'économie mondiale... cela coïncide avec l'émergence d'une société civile mondiale. On constate l'importance grandissante des réseaux de la société civile sur la scène internationale... »

1. **Le système des Nations unies est devenu faible et inopérant; il manque dangereusement de ressources et n'est plus capable d'assumer sa Charte de manière efficace.** La fin de la guerre froide a sonné l'exclusion de l'Assemblée générale, au profit du Conseil de sécurité qui a pris de l'importance et acquis beaucoup d'influence. Pendant les années 1990, le système des Nations unies a pu obtenir le consensus des États membres dans le cadre d'une série de Conférences ayant donné lieu à des accords sur plusieurs enjeux majeurs : droits des enfants, protection de l'environnement, justice sexospécifique, droits de la personne, habitat, développement social, éducation permanente, santé génésique, etc.

Dans le cadre de la Conférence mondiale de la société civile (WOCSOC) tenue à Montréal en décembre 1999, Cyril Ritchie a fait observer :

« Pendant plus de 50 ans, le système des Nations unies – en théorie mais pas assez souvent en pratique – a incarné les aspirations les plus profondes de l'humanité : paix, sécurité, dignité, justice, égalité et espoir d'un avenir meilleur pour toutes les collectivités et tous les peuples. Par l'entremise de ses appareils, ses conférences et ses traités, les États du monde ont établi un ensemble d'ententes, d'obligations et d'objectifs définissant les mécanismes et les normes qui permettront d'accéder à cet avenir meilleur. Hélas, les États ont trop souvent échoué à les utiliser et à en assurer l'application. »

Les examens à mi-parcours et l'expérience de la société civile démontrent d'immenses lacunes dans l'application de ces engagements par la communauté internationale – Roberto Bissio en présente une analyse systématique dans ses rapports de contrôle citoyen (*Social Watch Reports*), voir [www.socialwatch.org](http://www.socialwatch.org).

- 2. Les programmes d'ajustement structurel imposés par la Banque mondiale et le FMI à la fin des années 1980 et pendant les années 1990 ont exercé un impact majeur sur la population de plusieurs pays en développement.** On a sabré dans les services essentiels, affaibli le secteur public et augmenté le chômage. Ces pays ont encore une dette écrasante et la plus grande partie de leurs revenus est consacrée au remboursement des intérêts sur la dette. Ces puissantes institutions mondiales ont prôné des priorités économiques néolibérales, imposant aux bénéficiaires du Sud une formule universelle : privatisation, libéralisation et mondialisation. La crise financière de 1997 en Asie de l'Est et la réaction des institutions de Bretton Woods (IBW) ont démontré une fois de plus l'inanité de leurs modèles et de leurs recommandations. La plupart des banques régionales de développement (BAfD, BID, BAsD, etc.) avaient elles aussi suivi aveuglément les formules et prescriptions de la BM et du FMI. Ces institutions se sont entêtées dans leurs politiques, malgré les critiques qui fusaient de toutes parts dans le monde.

Comme le souligne Chiriboga (1999)<sup>1</sup> : « Malgré les efforts en vue d'enrichir le débat sur l'ajustement structurel par des études de cas nationales bien structurées et bien documentées, la Banque mondiale s'est opposée au dialogue... De fait, le refinancement de l'aide publique au développement (APD) et les pressions en vue de consacrer des ressources à des programmes de développement social ont constitué l'enjeu principal des interventions du Groupe des ONG entre 1993 et 1998; ce fut aussi le principal moteur des pressions exercées au sein de la Banque [en vue d'une réforme de ses politiques]. »

Ces politiques et ces programmes des IBW ne correspondaient pas aux divers accords et traités ratifiés par les États membres des Nations unies. Les conditionnalités et les politiques imposées par le FMI et la Banque mondiale ont, de fait, empêché les pays du Sud de respecter les engagements pris dans le cadre du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations unies.

3. **Cette ère de mondialisation a permis aux forces économiques de gagner du terrain et de se renforcer.** Les sociétés transnationales (ST) ont affirmé leur présence mondiale dans la production et la mise en marché de biens et services; les fabricants et fournisseurs locaux servent de réservoir de main-d'œuvre à bon marché; pour favoriser l'emploi et l'investissement, plusieurs États se sont transformés en paradis fiscal, au mépris des normes et des lois en matière de travail et d'environnement; les grandes sociétés détiennent la richesse et l'expertise leur permettant d'influer directement sur les politiques économiques de plusieurs pays où ils se sont établis. On commence à s'inquiéter du fait que ces sociétés ne soient pratiquement soumises à aucun contrôle ni aucune réglementation. Pendant que l'on court-circuite les anciens mécanismes, les Nations unies développent un Contrat mondial avec ces mêmes ST.

Comme le souligne Nitin Desai à la Conférence : « Dans leurs activités, les ST sont le plus souvent soumises à de multiples juridictions auxquelles elles ne rendent pratiquement pas de comptes. Elles influent lourdement sur les priorités de plusieurs pays en matière de politique étrangère. »

Les mouvements de capitaux transfrontaliers ont augmenté de manière spectaculaire avec l'essor des technologies liées au cybercommerce et l'abandon des contrôles frontaliers. On transfère chaque jour d'un marché à l'autre des milliards de dollars en mouvements de capitaux spéculatifs, ce qui exerce des ravages sur les marchés boursiers et le cours des devises et de l'or. Cette augmentation fulgurante des **mouvements de capitaux invisibles et sans traces** incite bien des États à engloutir leurs fonds dans des mirages, et leur population en supporte les conséquences. Comme l'a fait remarquer Ann Pettifor (Jubilé 2000) pendant la Conférence, la plus grande partie de ce mouvement spéculatif est investi dans des actions et des paris boursiers, sans contrôle et sans réglementation.

4. **Pendant ce temps-là, de nouveaux problèmes menaçant la survie de l'humanité ont pris un caractère transnational.** L'État-nation est incapable de les contrôler par des politiques intérieures unilatérales, justement en raison du caractère transnational de leur origine et de leur propagation. Pluies acides, pollution de l'air et de l'eau, destruction de la biodiversité, amincissement de la couche d'ozone et changements climatiques : on reconnaît maintenant qu'il s'agit là de problèmes transnationaux. Ils s'étendent au-delà de leur pays d'origine et menacent la survie de l'humanité tout entière et celle de la planète.

De même, de nouvelles maladies ou épidémies menacent la santé des habitants de la planète; le VIH/sida touche maintenant près de 100 pays dans le monde; le SRAS menaçait récemment les voyageurs et les migrants dans la péninsule indochinoise; les maladies animales – vache folle et grippe aviaire – ont prouvé qu’elles pouvaient se propager à une vitesse folle par la chaîne alimentaire.

Depuis quelques années, les personnes et les biens sont de plus en plus menacés par la violence armée et le terrorisme. Le trafic des drogues par les diverses factions du crime organisé facilite l’accès aux armes à feu. Les groupes et les gangs ayant recours à la violence pour *se faire entendre et faire des affaires* accèdent de plus en plus facilement à des armes et des technologies ayant un impact destructif, avec les risques que cela comporte.

Le rapport de la Commission sur la gouvernance mondiale<sup>2</sup> (1995) constate l’importance cruciale d’une convention internationale en vue de contrôler le commerce des armes et démilitariser la communauté internationale.

Les injustices et les disparités économiques ont suscité une vague massive de migration humaine dans le monde. Il y a toujours eu des gens qui ont quitté leur pays dans le but d’améliorer leur sort, et plusieurs États ont longtemps encouragé le phénomène afin d’attirer certaines compétences. Mais la migration prend un visage beaucoup plus cruel : migrations et rapatriements forcés, commerce illégal et trafic des personnes. Le trafic sexuel des femmes et des jeunes filles est devenu un problème transfrontalier d’envergure mondiale.

5. **Depuis quelques années, on voit se multiplier la violence et les morts en raison de conflits intérieurs entre collectivités.** Massacres d’une ampleur génocidaire, épuration ethnique à vaste échelle et violence contre un groupe tribal, ethnique ou religieux, avec l’aval direct ou indirect de l’État et de ses forces de sécurité – ces fléaux ont frappé l’Europe de l’Est, le Moyen-Orient et l’Afrique, ainsi que d’autres régions du monde dans une moindre mesure. **La communauté internationale s’est montrée incapable de prévenir ou de contenir de tels crimes contre l’humanité.** Les mécanismes d’alerte et d’intervention rapide prévus en cas de violence intérieure ou transfrontalière et de déplacements forcés n’ont pas joué adéquatement leur rôle. Dans bien des cas, les responsables de ces violences, y compris les États et leurs forces de sécurité, ont pu poursuivre leurs *entreprises criminelles* en toute impunité.

Appuyés de données et d'analyses, ces thèmes ont fait l'objet de vifs débats pendant la Conférence. Les délégués ont tenté de cerner les causes profondes de ces préoccupations émergentes sur la scène mondiale; la section suivante les présente sous forme de *déficits de la gouvernance* dans la sphère mondiale.

#### IV. DÉFICITS DE LA GOUVERNANCE

L'évolution de plusieurs tendances et phénomènes inquiétants explique l'impasse actuelle dans l'arène mondiale; pour s'en sortir, il est impératif d'analyser leurs causes et leur influence réciproque de manière holistique et systémique.

1. Les ententes sur des préoccupations relatives à l'environnement et au développement sont le fruit de débats incessants aux conférences des Nations unies, à ECOSOC et à la Commission sur le développement durable; il a fallu que plusieurs acteurs de la société civile travaillent avec des gouvernements nationaux et des spécialistes des Nations unies à l'atteinte d'un consensus sur les priorités, les objectifs et les méthodes utilisées, tant sur le plan national qu'international. Plusieurs de ces ententes ont pris la forme de régimes, de pactes et de traités; d'autres constituent encore des buts à atteindre dans le cadre de politiques et programmes nationaux appuyés par la communauté internationale.

**Le système et les mécanismes de surveillance et de rapport n'ont pas été adéquats aux Nations unies.** Des coalitions de la société civile ont tenté de pallier cette lacune (Social Watch, Human Rights Watch, Gender Monitoring, Education Watch, etc.). Mais toute cette *surveillance* n'a pas forcément amélioré la mise en œuvre à l'échelle nationale ou mondiale. Manque de volonté politique, insuffisance des ressources et contraintes externes ont été les principaux freins à la réalisation de ces engagements.

Par ailleurs, la plupart des ententes liées à la réforme des politiques macroéconomiques, à la réforme sectorielle et à la gestion des devises et de la dette se fondent sur des accords conclus avec la Banque mondiale et le FMI. Leur personnel et leurs experts veillent à ce que les pays bénéficiaires respectent leurs engagements; le renouvellement des ententes et le versement des fonds de ces institutions financières internationales (IFI) sont conditionnels à l'atteinte de cibles établies. L'application des réformes financières et politiques nécessaires aux programmes de développement des personnes et des infrastructures financées par les IFI se fait donc plus

souvent par les gouvernements nationaux. La plupart des acteurs de la société civile se sont élevés contre ces programmes d'ajustement structurel et ont exigé que les IFI alignent leurs conditions de prêt sur les engagements et les ententes réalisées dans les autres forums des Nations unies.

Kristin Dawkins a fait l'observation suivante à la Conférence :

« Les Nations unies et les institutions économiques internationales ont des rapports précaires; le système actuel consacre l'autorité de l'Organisation mondiale du commerce qui impose sa loi aux Nations unies... »

Par le poids de la tradition – structures décisionnelles distinctes et absence de coordination avec le système des Nations unies – ces IFI ont continué d'aligner leurs décisions sur une économie politique intimement liée aux ministères des Finances des pays de l'OCDE et des États donateurs.

Le PNUD admet cette réalité dans son Rapport sur le développement humain 2002 :

« Bref, le FMI et la Banque mondiale ne pourront pas agir de manière efficace tant et aussi longtemps qu'ils resteront liés aux structures reflétant l'équilibre du pouvoir à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Sept pays monopolisent près de la moitié des votes à la Banque mondiale et au FMI. »

La situation devient encore plus conflictuelle et confuse avec la création de l'OMC en 1994. Ses accords et ses régimes sont appliqués de manière encore plus rigoureuse; les États peuvent déposer une plainte en cas de non-respect; la procédure d'audition et de jugement est beaucoup plus efficace; le système d'imposition des sanctions est rapide et expéditif. **Les traités, régimes et accords sur la finance et le commerce signés par les États du Sud sont donc beaucoup plus contraignants, dans les faits, que ceux qui touchent le développement social, humain et environnemental.**

Roberto Bissio analyse cette situation pendant la Conférence :

« Les problèmes auxquels nous sommes confrontés ont à voir avec des questions de fonctionnement (les GATT de l'OMC). Plusieurs États disposent d'accords ayant force de loi en matière de droits de la personne; mais l'OMC a des dents, alors que le cadre des droits de la personne

n'impose pas de sanctions importantes aux États qui dérogent à leurs obligations. ».

2. **La multiplication des accords et des régimes entraîne pour les États du Sud des chevauchements de pouvoir et des conflits de compétences.** Les accords mondiaux de l'OMC sont incohérents par rapport aux accords régionaux sur le commerce – ALENA, MERCOSUR, ASEAN etc.; les arrangements bilatéraux et les mécanismes de coopération technique entre pays sont parfois incompatibles avec les accords régionaux ou mondiaux. S'ajoutent à cela d'autres axes de coopération empiétant sur ces compétences; ainsi, l'APEC réunit les pays de l'Asie-Pacifique pour des programmes conjoints dans divers domaines: commerce, culture et développement humain; sa rivale l'ASEM réunit l'Europe et l'Asie autour d'enjeux similaires, mais à partir d'ententes distinctes. L'Accord de Cotonou entre l'UE et les pays du Groupe ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) prévoit un troisième cadre de coopération sur des enjeux similaires: développement social et humain, croissance économique et rapports commerciaux.

Toute cette confusion, ces chevauchements et ces conflits entre régimes et compétences viennent miner la souveraineté des États-nations. Les accords sur l'agriculture et les ADPIC imposent aux États membres des obligations qui entravent l'adoption de politiques nationales dans l'intérêt de la population. De même, plusieurs accords régionaux et bilatéraux insistent pour protéger davantage le capital étranger que le capital local.

John Clarke a fait remarquer lors de la Conférence :

« ... l'érosion de la souveraineté de l'État-nation ne se limite pas à l'OMC; les pays en développement ont de moins en moins de marge de manœuvre en matière de politiques économiques... pensons seulement aux taux de change, aux régimes fiscaux, aux taux d'intérêt... Il ne suffit peut-être donc pas de faire dérailler le processus de l'OMC, puisqu'il risque d'être remplacé par des régimes bilatéraux impliquant des rapports de pouvoir encore moins équitables. »

### 3. Les mécanismes internationaux chargés de l'application de la justice sont faibles et inadéquats.

Warren Allmand a fait observer pendant la Conférence :

« La gouvernance mondiale reconnaît-elle la primauté des droits de la personne? ... À la Conférence de Vienne en 1993, 130 États ont convenu du caractère universel et indivisible des droits de la personne, mais les institutions chargées de l'application de ces normes internationales en matière de droits de la personne sont faibles et pratiquement absentes... »

La Cour internationale de justice (CIJ) a été mise sur pied en 1945 en vue de régler les différends entre États-nations. La CIJ à La Haye a joué un rôle de premier plan dans la résolution des conflits entre États membres; elle n'a cependant pas les moyens de faire appliquer ses arrêts et ses décisions. Dans une cause classique, le Nicaragua a porté plainte devant la CIJ à la suite du minage de ses ports par les États-Unis. Les États-Unis ont rétorqué en octobre 1985 qu'ils n'avaient plus l'intention de se plier aux décisions de la CIJ. Quand cette dernière a statué que les États-Unis violaient le droit international, une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies exigeant que les États-Unis se conforment à leurs obligations a été adoptée par 94 voix contre deux (les États-Unis et Israël). Mais il n'y a pas de mécanisme pour assurer l'application de cette résolution.

De même, l'examen judiciaire des violations des droits de la personne – notamment des femmes, des groupes minoritaires et des autochtones – par les gouvernements et leurs forces de sécurité n'est pas vraiment appliqué; même si on a établi certains mécanismes régionaux (en Afrique, dans les Amériques et en Europe, par exemple), ils ne peuvent pleinement assurer un examen judiciaire diligent, ni superviser l'application des décisions.

Par ailleurs, les cours pénales en vue d'identifier les coupables et sanctionner les crimes contre l'humanité ont fonctionné dans certains cas, comme au Rwanda et en Bosnie-Herzégovine. Même là, les pouvoirs de ces tribunaux, l'accès à des ressources juridiques professionnelles et la réaction des autorités politiques se sont révélés inadéquats.

Décrivant l'expérience du tribunal établi au Rwanda, Betty Murungy faisait le commentaire suivant pendant la Conférence : « On n'a pas encore réussi à établir la responsabilité des médias dans la campagne de haine. »

La Cour pénale internationale (CPI) a été constituée à la suite de la mise en vigueur du Statut de Rome, mais elle n'est pas reconnue par tous les pays. Le gouvernement des États-Unis a déclaré le 6 mai 2002 qu'il n'entendait pas reconnaître sa compétence sur ses propres citoyens. Les traités bilatéraux sur l'extradition et la protection des citoyens entravent aussi l'application efficace d'un système universel de justice s'appliquant de manière juste et égale à tous les pays, tous les États, toutes les institutions (y compris les corporations) et tous les citoyens.

Bill Pace a fait observer pendant la Conférence que la plupart des démocraties occidentales se dérobaient à leur devoir démocratique sur la scène internationale : « Les États-Unis ont menacé de soustraire leurs forces de maintien de la paix à la compétence de la CPI... c'est inadmissible. Personne n'a le droit de commettre des crimes, si puissant soit-il; la primauté du droit s'applique à tout le monde, sans exception. »

4. **Malgré l'interdépendance et les liens de plus en plus étroits entre les populations, les pays et les économies, le multilatéralisme décline sans cesse depuis quelques années.** Forts de leur richesse et de leur pouvoir militaire, plusieurs des pays les plus puissants du monde, obéissant à des intérêts étroits et immédiats, choisissent de violer ou d'ignorer de nombreux accords, normes et traités internationaux en vigueur depuis la Deuxième Guerre mondiale. Enhardis par l'arrogance des superpuissances et leur mépris des ententes, d'autres pays violent à leur tour d'autres accords et d'autres règles internationales.

L'asymétrie du pouvoir entre les pays entrave la coopération multilatérale. Les pays riches se rassemblent dans des clubs sélects comme le G8; en raison de l'affaiblissement du mouvement non aligné et de la marginalisation du G77, les pays plus pauvres et plus petits ont du mal à s'unir pour adopter des priorités et des positions communes dans le cadre des négociations multilatérales. Plusieurs ne disposent pas de l'expertise et des fonds requis pour négocier efficacement des ententes commerciales multilatérales. Pour bien des pays, c'est déjà tout un défi de trouver les ressources nécessaires pour maintenir une présence officielle là où sont établis les grands appareils multilatéraux (New York, Paris, Genève, etc.).

Cet unilatéralisme croissant est exacerbé par le fait que les forces politiques qui négocient les ententes internationales sont *élues* sur une base nationale; le corps électoral national et ses intérêts présumés conditionnent donc les préférences et les priorités de tels dirigeants politiques. Au fur et à mesure

que s'accroît la concurrence entre pays pour les emplois et les marchés, et compte tenu du manque de vision internationale des dirigeants politiques nationaux, il devient plus difficile d'analyser et de traiter les problèmes de l'humanité dans une optique vraiment multilatérale. Faute de mandats mondiaux pour les dirigeants politiques et en l'absence de mécanismes capables de légitimer le leadership politique au niveau international, les décisions sont de plus en plus fondées sur les intérêts intérieurs et nationaux, ce qui renforce la dynamique de domination et de conformité entre nations, y compris la formation de clubs, de coteries et de *mariages de convenance*. **C'est habituellement le bien commun de l'humanité actuelle et future qui pâtit d'une telle situation.**

5. **Même si un nombre croissant de pays adopte la démocratie électorale multipartite en tant que forme de gouvernance depuis quelques années, la qualité de la gouvernance démocratique décline sans cesse.** La politique démocratique connaît plusieurs déficits dans les démocraties de longue date; le taux de participation aux élections diminue; les partis politiques ont de moins en moins de membres; les processus politiques spontanés sont remplacés par des rituels officiels; il faut disposer de fonds énormes pour contester une élection; la manipulation des médias et le trucage du processus électoral sont devenus les nouvelles *compétences* à maîtriser pour gagner des élections et faire de la politique électorale.

Un rapport récent (2002) de la Fondation du Commonwealth<sup>4</sup> a permis de constater que la plupart des citoyens se sentaient détachés de leur gouvernement dans les 47 pays compris dans l'étude.

Les gouvernements nationaux sont dirigés par une poignée de ministres et une vaste coterie de fonctionnaires non élus; les ministres de second rang ont moins de pouvoir que les grands bureaucrates; les parlements se limitent à approuver des décisions déjà prises; même les parlementaires au pouvoir se contentent du rôle de députés d'arrière-ban. Malgré le caractère fédéral de la plupart des systèmes politiques, on consulte trop peu les paliers provinciaux et locaux pour qu'ils s'approprient les politiques nationales; les citoyens se sentent loin du processus décisionnel politique, relégués au rôle d'électeurs (à intervalles distants) ou de bénéficiaires-consommateurs des politiques et programmes du gouvernement.

L'inefficacité des services et la corruption généralisée ont miné la confiance des citoyens envers les fonctionnaires et les dirigeants politiques. Les violations de la loi ou du régime fiscal commises par ceux-ci ou leurs *favoris*

sont ignorées et impunies – le simple citoyen en déduit que certains sont plus égaux que d'autres, même en démocratie. Ces tendances contribuent à un sentiment croissant d'apathie, d'insatisfaction, de résignation, d'inquiétude et de colère chez les citoyens des pays démocratiques.

Les efforts récents en vue de contenir la grogne – *réingénierie* du gouvernement, *nouvelle gestion publique* – négligent les vraies questions : l'obligation pour les élus de rendre compte aux citoyens et l'accroissement de l'influence et de la participation citoyenne à la gouvernance sur une base continue. Malgré les protestations massives contre la guerre dans plusieurs pays, les dirigeants ont fait la sourde oreille, entraînant l'armée et le pays tout entier dans des guerres contre un ennemi fictif et *maléfique*.

Kumi Naidoo a fait observer à la Conférence :

« ... Bush et Blair mettent la démocratie en péril dans le monde; ils agissent à l'encontre de l'opinion publique. Comment les gens peuvent-ils influencer leurs dirigeants de manière efficace? »

C'est ainsi que la gouvernance démocratique nationale, fondement de la gouvernance mondiale, est en train de s'affaiblir et vacille sur ses bases.

6. **La tyrannie de la majorité qui s'exprime au sein des démocraties a très souvent pour effet d'isoler les points de vue, les priorités et les cultures minoritaires.** Ce phénomène est encore plus prononcé sur la scène internationale. La prédominance sur tous les plans (langue, culture, modèles de comportement, image et influence) de l'homme anglo-saxon de race blanche a isolé et exclu très largement toutes les autres langues, les autres cultures, les autres comportements et les autres influences dans la plupart des forums internationaux. Le rayonnement d'Internet et des médias électroniques d'envergure mondiale est venu renforcer cette domination de la langue anglaise et des manières occidentales d'agir et de se vêtir. Mais l'accès à l'anglais et à l'autoroute numérique est loin d'être partout le même, notamment dans les pays du Sud et de l'Est. Ceux qui ont *le malheur* de parler mandarin, français, arabe, hindi, espagnol, portugais et bien d'autres langues sont donc privés en bonne partie de l'information sur les processus, les structures, les politiques et les programmes internationaux. Cela affecte énormément l'efficacité de leur participation aux débats sur la gouvernance mondiale.

Cette absence est d'autant plus grave que la langue incarne aussi l'identité, la région d'origine, la pensée et la façon de saisir la réalité. Certaines identités peuvent aussi se confondre – les arabophones sont en grande partie musulmans. Leur absence du débat mondial unilingue limite leur influence, mais cela risque aussi de les inciter à aborder les questions internationales sous l'angle religieux, ou de manière plus étroite. Il en va de même pour les autochtones dans plusieurs pays riches, exclus du débat mondial parce qu'ils diffèrent de la culture et la langue dominantes. La voix des femmes et des minorités ethniques est presque toujours exclue de la scène publique, tant nationale qu'internationale. Tant de groupes sont exclus que cela affecte la diversité des points de vue et des positions dans les débats, ce qui limite les possibilités d'un véritable consensus et d'une prise en charge commune des mécanismes et priorités à adopter en vue de favoriser la paix, la justice et la liberté pour l'ensemble de l'humanité.

7. La société civile a réussi à exprimer de manière importante les points de vue et l'expérience de ces collectivités et de ces groupes exclus et sans voix. Depuis dix ans, les réseaux et alliances de la société civile ont su participer efficacement au programme de conférences des Nations unies en vue de conclure des accords avec les gouvernements et les organisations interétatiques (OI); on a formé de nouvelles alliances avec le secteur privé en vue de favoriser les droits de la personne et l'environnement; des alliances interrégionales ont mobilisé les expériences et les connaissances de divers milieux pour analyser de nouveaux problèmes et les résoudre; la société civile a offert des perspectives et des ressources différentes qui ont permis de dénouer les conflits et les impasses entre États.

Brown<sup>5</sup> et al. (2002) a fait remarquer :

« Ces alliances ont mis en lumière de nouveaux enjeux, clarifié les implications des pratiques actuelles, défini des politiques de rechange et suscité des campagnes de mobilisation en vue d'influer sur les décisions et les activités des États. Elles ont bien souvent permis de trouver des solutions novatrices à des problèmes devant lesquels les institutions existantes du système interétatique se retrouvaient paralysées ou impuissantes. »

Plusieurs enjeux mondiaux ont été portés à l'attention des OI et des États grâce aux efforts de la société civile : déplacements consécutifs à des projets de développement (barrages, etc.), violation des droits des enfants et des peuples autochtones, pollution de l'air et de l'eau, épidémies comme celle du VIH/sida, etc. Toutes ces questions ont fait l'objet de politiques internationales à cause des

pressions de la société civile. Quand les États puissants et les grandes OI ont adopté des vues et des politiques hégémoniques, c'est la société civile qui a mené des campagnes de mobilisation et fait du travail de plaidoyer pour contester ces positions, alors que certains États avaient de la difficulté à le faire : contestation de l'approche néolibérale de la mondialisation; positions de l'OMC en matière d'agriculture, de propriété intellectuelle et d'investissement; prêts liés aux politiques d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du FMI; violations des droits de la personne sous prétexte de *guerre contre le terrorisme*.

Incarnant ces aspirations et ces préoccupations de la société civile, le Forum social mondial a réussi à remettre en question le paradigme dominant par l'entremise de son slogan selon lequel *Un autre monde est possible*. Des coalitions de la société civile ont aussi collaboré avec des États en vue d'adopter des politiques sur un éventail d'enjeux : biosécurité, changements climatiques, élimination des mines antipersonnel, tribunal pénal contre les génocides, etc.

Mais le pouvoir n'est pas non plus partagé de manière équitable dans les réseaux et coalitions de la société civile. Un atelier récent (2001) se penchait sur cette question au Hauser Centre :

« La société civile n'est pas à l'abri de ces asymétries et elle peut très bien servir à les reproduire ou les amplifier. Il est d'autant plus navrant de voir ceux qui s'efforcent manifestement de rectifier ce déséquilibre empirer à leur insu une situation déjà mauvaise. »

Les grandes ONG du développement, bien organisées, dominent les réseaux de la société civile. Les organismes communautaires (OC) et les groupes confessionnels ont peu de visibilité et de pouvoir; les syndicats et autres mouvements sociaux sont souvent absents de ce type de tribunes. Les groupes de la société civile des pays du Sud, enracinés dans les réalités nationales et *au service* des pauvres et des nécessiteux, sont les plus exclus; leur collaboration avec les gouvernements local ou national les discrédite parfois dans la communauté de l'activisme mondial. La plupart des alliances dont il a été question sont *gérées et financées* par les sièges sociaux des ONG du Nord; c'est souvent leur personnel du terrain local qui constitue la voix des pays du Sud sur plusieurs tribunes. **Pour toutes ces raisons, les gouvernements et les OI, et d'autres instances, remettent en question la légitimité d'une telle représentation dans les tribunes internationales. On se demande jusqu'à quel point ces organismes rendent compte de leurs actes aux groupes qu'ils représentent, et on s'interroge sur la valeur des priorités mises de l'avant par l'activisme international.** La plupart des groupes *autochtones* de la société civile

du Sud ont beaucoup de mal à disposer de l'information, des capacités et des ressources nécessaires pour participer aux débats sur la scène mondiale.

## V. PRINCIPES DÉMOCRATIQUES FONDAMENTAUX

Les débats de la Conférence ont réaffirmé certains principes démocratiques qui devraient être à la base de tout futur système de gouvernance mondiale. Appliqués pour combler les déficits de gouvernance précédemment cités, ces principes sous-tendent les propositions d'intervention concrètes. Les cinq principes démocratiques fondamentaux sur lesquels fonder la gouvernance mondiale sont les suivants :

1. **Les institutions et les priorités mondiales doivent être soumises à l'obligation démocratique de rendre compte sur le plan politique.**

Toute activité internationale doit être soumise à l'examen politique et à la réglementation. Cela signifie que les processus et institutions politiques doivent développer des cadres et des règlements pour régir le capital, le commerce, les marchés, les sociétés transnationales, les appareils interétatiques, etc. Cela suppose que les cadres politiques aient préséance sur la logique économique et ses forces.

2. **Il faut légitimer le régime politique démocratique mondial par le contrôle populaire, au moyen de mécanismes de représentation directs.**

Ces processus et mécanismes politiques doivent être légitimés par le consentement de la population; ils doivent être transparents et rendre compte aux États nationaux de manière directe et limpide; une forme quelconque de forum représentatif doit compléter le système de responsabilité interétatique à l'échelle mondiale. Les directions nationales doivent donc être soumises à l'examen d'un mécanisme de représentation mondial relevant directement des citoyens.

3. **La participation citoyenne au processus décisionnel mondial suppose l'égalité des chances pour tous les citoyens du monde.**

Un régime politique axé sur le citoyen doit permettre, respecter et valoriser la participation directe de citoyens informés, et leur influence sur des politiques et enjeux précis. L'accès à l'information doit être considéré comme une liberté fondamentale pour tous les citoyens. Il faut surmonter

la discrimination historique et structurelle et l'exclusion de certaines catégories de citoyens en leur accordant les diverses libertés.

4. **Les divers paliers de la gouvernance – local, provincial, national, régional et mondial – doivent soutenir la démocratisation du processus décisionnel, et ce, à tous les niveaux.**

Il faut approfondir et élargir le contrôle social sur l'État-nation et ses institutions. Les divers paliers de la gouvernance d'un pays doivent fonctionner selon le principe de la complémentarité. Il faut renforcer l'espace national réservé à une société civile et à des médias dynamiques et indépendants. Il faut développer les marchés locaux pour favoriser le développement économique durable. Les élus et les fonctionnaires du gouvernement doivent rendre compte aux citoyens et à leurs associations.

5. **Tous les citoyens du monde doivent avoir un accès équitable aux biens collectifs de la planète.**

Il est essentiel que tous puissent profiter de certains biens collectifs. C'est le devoir de la gouvernance mondiale de s'assurer que tous puissent accéder aux biens collectifs, tant à l'échelle nationale qu'internationale. La paix et la sécurité, l'éducation et les soins de santé de base, l'eau potable et l'air salubre, les droits de la personne : tous les citoyens du monde ont le droit de profiter de ces biens collectifs.

Ces principes démocratiques ont été réitérés tout au long de la Conférence sous diverses formes. Il est primordial d'élaborer un cadre englobant l'ensemble de ces principes. On peut envisager les différentes propositions d'intervention émanant des débats de la Conférence à la lumière de ces principes démocratiques fondamentaux à la base de la gouvernance mondiale.

## **VI. INTERVENTIONS PROPOSÉES**

Les débats de la Conférence ont engendré un large éventail de recommandations et de champs d'intervention proposés aux gouvernements, aux organismes interétatiques et à la société civile. Plusieurs de ces propositions n'étaient pas forcément nouvelles; on les a approfondies, raffinées et réaffirmées. Certaines sont le fruit des échanges survenus pendant la Conférence; il faut étudier davantage leur application pratique et les parfaire. Pour les examiner globalement et de manière cohérente, j'ai tenté de les regrouper.

1. **La Déclaration universelle des droits de l'homme prime sur tout autre entente, régime et traité relatifs à l'économie, au commerce ou à tout autre domaine connexe du développement.** Les droits de la personne doivent être appliqués de manière globale, universelle et indivisible. Outre les droits civils et politiques, il faut tenir compte des droits sociaux, économiques et culturels. La primauté des droits de la personne doit être clarifiée dans la Charte des Nations unies; le droit international relatif aux droits de la personne doit avoir préséance sur le droit commercial; les constitutions et les cadres juridiques nationaux doivent mentionner explicitement les droits des citoyens et l'obligation des appareils d'État de les respecter et de les appliquer.

Même en situation de conflit et dans la *guerre contre le terrorisme*, l'État doit continuer à respecter les droits de tous les citoyens sur le territoire national et à l'étranger. Le recours à la force et à l'armée pour réagir aux conflits intérieurs ou internationaux doit être soumis à un engagement manifeste envers ces droits de la personne. Dans leurs activités bénéficiaires, les entreprises et sociétés doivent aussi tenir compte de l'ensemble des droits de la personne et s'abstenir de les violer; ces droits comprennent de manière particulière et spécifique les droits des minorités, ceux des peuples autochtones et ceux des femmes et des enfants, conformément à la Déclaration de Vienne de 1993 (Rapport de la Conférence sur le volet relatif aux droits de la personne, préparé par Iris Almeida).

Il faut renforcer les mécanismes de surveillance et d'application de ces droits à l'échelle nationale et régionale. Un mécanisme mondial pourrait établir des normes et les revoir régulièrement, mais il faut créer des mécanismes régionaux – et les renforcer – en vue d'en superviser l'application et pour traiter des cas de violation. Ceci est particulièrement pertinent pour les coalitions de la société civile et les médias qui peuvent jouer un rôle de premier plan dans la procédure de surveillance et de plainte à l'échelle régionale et nationale; les réseaux régionaux et internationaux de la société civile peuvent soutenir, et protéger au besoin, les réseaux nationaux ou infranationaux qui surveillent l'application des droits de la personne et dénoncent les violations.

2. **Dans le même esprit, les traités, conventions et régimes visant la protection de l'environnement – biodiversité, changements climatiques, faune marine et terrestre, pollution de l'air et de l'eau, amincissement de la couche d'ozone, etc. – doivent primer sur les ententes ou régimes relatifs au développement économique, à l'investissement ou au**

**commerce.** Le droit international relatif aux questions environnementales ayant fait l'objet d'un consensus mondial et d'ententes ratifiées par la majorité des États doit être codifié de façon à ce que son application dans les divers pays (par l'entremise de lois et d'appareils de surveillance nationaux) soit encadrée par des mesures de surveillance et de contrôle d'envergure internationale. Il faut empêcher les grandes sociétés et les autorités nationales et régionales de violer ces dispositions, et appliquer des sanctions dissuasives; les appareils publics pourront bénéficier pour cela de l'appui de la société civile, du monde scientifique et des médias.

Les accords commerciaux et les protocoles relatifs à l'investissement et aux mouvements de capitaux doivent tenir compte de la primauté des normes et engagements relatifs à la protection de l'environnement. Les concessions accordées au secteur privé pour l'exploitation des mines, des pêches et des forêts doivent notamment être soumises aux mêmes normes et procédures, qu'il s'agisse d'entreprises nationales ou transnationales.

Le Forum UBUNTU (2001) préconise lui aussi une réforme :

« Tout cela suppose la mise en œuvre de mécanismes en vue de coordonner les politiques mondiales sur le plan financier, économique, social et environnemental. Une proposition qui rallie plusieurs secteurs consiste à réformer le Conseil économique et social (ECOSOC) pour en faire un Conseil de sécurité économique, sociale et environnementale ayant droit de regard sur les organismes, fonds et programmes des Nations unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale reprendraient leur mandat initial (équilibre monétaire et macroéconomique mondial pour le FMI; reconstruction et développement pour la BM), établiraient un processus décisionnel démocratique et s'intégreraient de manière efficace au système des Nations unies. L'Organisation mondiale du commerce reviendrait au sein des Nations unies et, de concert avec la CNUCED, concevrait des politiques commerciales mondiales favorisant l'application de règles internationales sur le plan social, environnemental et celui des droits de la personne. » ([www.ubuntu.upc.edu](http://www.ubuntu.upc.edu)).

3. **La Cour internationale de justice (CIJ) et ses cours régionales doivent bénéficier d'un financement indépendant, adéquat et soutenu pour continuer leur travail.** Le recours à ces tribunaux internationaux doit être facilité pour la société civile et les associations de citoyens. Les États ou les

grandes sociétés qui violent des ententes internationales sur les droits de la personne et l'environnement, ou d'autres régimes, doivent répondre de leurs actes de manière plus transparente devant la CIJ. Il faut préparer les protocoles et codifier les lois internationales de manière à ce que la société civile et les juristes de tous les pays puissent y avoir accès.

Dans le même esprit, la Cour pénale internationale (CPI) doit bénéficier d'un financement adéquat et indépendant afin de pouvoir intervenir dans les conflits contre l'humanité. Il faut inciter les associations civiques à recourir à de tels tribunaux de leur propre chef, sans attendre une référence des Nations unies ou d'un État donné. Il faut établir des tribunaux particuliers chargés de juger sur place les crimes commis contre l'humanité.

Il faut prévoir des mécanismes musclés pour surveiller l'application des décisions de ces cours (CIJ et CPI) et accorder un traitement égal à tous les pays, tous les États et toutes les institutions.

4. **Une réforme majeure à considérer consiste à renforcer l'Assemblée générale des Nations unies.** Les modalités de vote et de fonctionnement doivent être plus transparentes et plus efficaces; le mandat de l'Assemblée générale doit être formulé de manière plus explicite afin que le Conseil de sécurité et les autres organes interétatiques lui rendent des comptes. Les institutions de Bretton Woods et l'OMC doivent être rapatriées aux Nations unies de manière fonctionnelle afin qu'elles rendent compte à l'Assemblée générale. Il faut renforcer ECOSOC pour en faire un Conseil de sécurité économique, écologique et sociale ayant un mandat élargi et des pouvoirs de coordination plus larges sur les appareils spécialisés des Nations unies (FAO, OIT, OMS, UNESCO, UNICEF, PNUD, etc.), les IFI et les Banques de développement.

« Il faut impérieusement créer un nouveau Conseil de sécurité économique et sociale élargi en tant qu'appareil prioritaire des Nations unies, qui remplacerait le Conseil économique et social (ECOSOC) et relèverait de l'Assemblée générale. Sans droit de veto, le Conseil de sécurité économique et sociale disposerait à plus long terme dans ses champs de compétence d'un pouvoir décisionnel similaire à celui du Conseil de sécurité réformé. » (Rapport sur le projet de réforme de la gouvernance mondiale 2000, Le Trobe University, Australie).

Ces propositions supposent une réforme majeure de la composition du Conseil de sécurité, de ses modalités de fonctionnement et de ses droits. Il faut abolir le droit de veto; le Conseil doit être plus inclusif et représentatif, et son mandat doit être plus clairement délimité.

John Foster et Anita Anand<sup>6</sup> (1999) ont plaidé pour une réforme du système des Nations unies :

« L'Organisation des Nations unies sous sa forme actuelle ne peut constituer l'idéal de la gouvernance mondiale, mais c'est l'une de ses principales clés de voûte. C'est un laboratoire, un point de rencontre des visions et un instrument qui permettra d'édifier l'ensemble du régime d'autoréglementation de la communauté mondiale. »

5. Il faut absolument réformer davantage les Nations unies pour dépasser le système actuel d'ententes interétatiques à l'échelle mondiale. **Parallèlement à l'Assemblée générale, il faut créer une Assemblée du peuple;** ce serait la base du futur Parlement mondial (sur le modèle du Parlement européen) qui représenterait des citoyens de partout dans le monde; elle pourrait adopter la structure d'une assemblée bicamérale, courante dans plusieurs parlements nationaux. On lui confierait des mandats précis relatifs à la surveillance des règles et des violations; elle pourrait aussi approuver les décisions se rapportant à des litiges majeurs sur la souveraineté nationale et l'universalité des conditions humaines.

La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (2002) a émis des propositions en ce sens.

« Nous sommes persuadés qu'une structure parlementaire reste de toute façon la formule la plus adéquate pour gérer les problèmes communs d'une collectivité de plus de six milliers de millions de personnes, avec toute la complexité que cela comporte. Contrairement à une structure plus centralisée, comme un pouvoir exécutif mondial, ou plus fragmentée, comme le système actuel d'États-nations, un Parlement pourrait être l'espace commun qui saurait le mieux représenter toute la diversité des forces culturelles, politiques et professionnelles du monde entier. »  
([www.alliance21.org](http://www.alliance21.org))

Cela permettrait aussi à un éventail de groupes (organisations et réseaux de la société civile, groupes et associations de parlementaires, fédérations syndicales, associations professionnelles spécialisées, associations et

réseaux de gouvernements locaux) d'accéder à l'information et de participer aux débats et aux consultations de manière transparente et responsable. Cela exigera peut-être l'amélioration du système actuel de reconnaissance de la société civile par les appareils interétatiques, un accès plus large aux documents et une participation accrue à leurs tribunes. De tels changements doivent favoriser une participation continue et soutenue de la société civile, plutôt que des interventions *ad hoc* et ponctuelles. Barbara Adams (alors du Service de liaison non gouvernemental de l'ONU) a observé, lors du forum tenu par le FIM en 1999, à quel point la situation s'était améliorée même s'il restait encore beaucoup à faire :

« La page d'accueil de l'ONU comporte depuis peu un site destiné à la société civile; plusieurs services des Nations unies, ainsi que les fonds, programmes et agences du système des Nations unies sont en train d'améliorer leurs communications *électroniques* avec la société civile. »

6. **Pour soutenir cela, la société civile doit améliorer sérieusement son propre mode de fonctionnement à l'échelle transnationale.** Il faut adopter – et appliquer – des normes universelles de transparence et de reddition de comptes dans les divers cadres nationaux, régionaux et internationaux. Il faut développer des mécanismes en vue de surveiller l'application de ces normes à l'échelle transnationale, comme cela se fait maintenant dans certains pays.

Bill Graham, alors ministre des Affaires étrangères du Canada, a lancé un appel semblable à la Conférence. Nitin Desai a noté que la société civile doit développer un consensus plus solide sur ses rapports avec le système de l'ONU.

La plupart des réseaux et coalitions de la société civile doivent faire l'effort conscient d'inclure davantage les organisations nationales de la société civile du Sud dans l'établissement de leurs priorités et stratégies d'action. L'établissement de coalitions avec l'État et l'entreprise privée doit se fonder sur le consentement éclairé de toutes les parties, notamment les acteurs du Sud; la représentation des acteurs dont on discute les priorités sur la scène mondiale, et les mandats, doivent être fondés sur la responsabilité mutuelle; les groupes de plaidoyer politique et de surveillance, surtout ceux qui sont établis dans le Nord, doivent maintenir des liens viscéraux et soutenus avec les groupes de la base (Rapport du volet sur la société civile transnationale à la Conférence, préparé par Srilatha Batliwala).

Ces nouveaux partenariats de la société civile exigent que l'on apprenne à travailler avec les syndicats, les parlementaires, les gouvernements locaux, le monde universitaire, les médias, les entreprises socialement responsables, etc. Il faut développer de nouveaux liens avec la société civile de pays comme les États-Unis pour promouvoir des interventions conjointes et solidaires sur des causes communes. Les réseaux actuels de la société civile qui oeuvrent chacun de leur côté sur divers thèmes (droits de la personne, environnement, OMC, IBW, réforme des Nations unies, contrôle des sociétés transnationales et des mouvements de capitaux) doivent s'unir (comme les différents volets de la Conférence) afin **d'élaborer des visions et des positions de principe communes** qui donneront plus de poids aux forces de démocratisation de la gouvernance mondiale.

C'est dans ce sens que plaide Cândido Grzybowski<sup>7</sup> (2002) : « Le caractère légitime de la citoyenneté découle des principes et valeurs éthiques qui forment le credo universel de la démocratie et son essence même : la citoyenneté en action. Des principes et des valeurs tels que la liberté, l'égalité, la diversité, la solidarité et la participation constituent le fondement éthique de la citoyenneté et de la démocratie. »

La société civile doit aussi s'engager résolument dans une entreprise colossale et ambitieuse d'éducation citoyenne à l'échelle de la planète, dans l'optique de notre destin commun et de notre humanité partagée. Cela peut aussi exiger le renforcement soutenu des capacités des acteurs de la base dans les pays du Sud (société civile, gouvernements locaux et nationaux, parlementaires) dans divers domaines : accès à l'information, analyse des tendances et des débats mondiaux, capacité de consulter à l'horizontale et développer des positions communes, ressources et possibilités de participer de manière efficace à de telles tribunes et structures transnationales. **Accorder la priorité à ce travail de renforcement des capacités constitue l'une des urgences à respecter.**

## VII. MAINTENANT

Depuis la Conférence GO2 (qui a débattu d'une foule des idées précitées) en octobre 2002, le monde a connu bien des changements. L'alliance traditionnelle entre l'Amérique du Nord et l'Europe a changé sur la question du recours à la force en Irak; les États-Unis et la Grande-Bretagne ont décidé d'ignorer les plaidoyers (notamment de la France et de l'Allemagne) en vue d'un consensus sur des interventions menées par le Conseil de sécurité en Irak. Malgré le sentiment belliciste qu'on a essayé d'entretenir par la crainte des armes de

destruction massive (ADM) en Irak, des millions de citoyens sont descendus dans la rue dans près de 50 pays pour clamer haut et fort qu'ils rejetaient la guerre et embrassaient la cause de la paix, en février 2003. L'attaque américano-britannique sur l'Irak en mars 2003 a violé toutes les normes des Nations unies et s'est faite au mépris de tous les traités et toutes les conventions internationales. Quand le conseil d'administration du FIM a amorcé l'organisation de GO5 à l'été 2003, le monde semblait être dans une situation désespérée et l'unilatéralisme connaissait ses plus grandes *heures de gloire*. L'attitude de défi du peuple irakien, manifeste dans sa rébellion après la *victoire* et la capture de Saddam Hussein, n'a pas faibli depuis. Il y a eu des milliers de morts et des milliers de foyers irakiens détruits; tout cela pour apprendre un an plus tard qu'il n'y avait jamais eu d'ADM, et que les gouvernements et les soldats des États-Unis et de la Grande-Bretagne avaient menti au monde entier. À cet arrière-plan, s'ajoutèrent dans les médias les images de torture et d'humiliation des prisonniers irakiens de la prison d'Abou Ghraïb, une preuve supplémentaire du mépris délibéré des États-Unis pour les traités et les conventions internationales.

L'expansion de l'Union européenne par l'arrivée de 15 nouveaux pays (de l'ex-bloc soviétique) a renouvelé et renforcé l'Europe; l'euro est devenu la devise la plus forte au monde, surpassant de près du tiers la valeur du tout-puissant dollar US. La voix commune des pays regroupés dans le G20 (et le nouvel axe du Sud formé par le Brésil, l'Afrique du Sud et l'Inde) s'est fait entendre haut et fort à la table ronde ministérielle de l'OMC à Cancún; ce défi à l'hégémonie économique et politique de l'Europe et de l'Amérique du Nord s'est traduit de manière très visible dans les nouvelles tendances protectionnistes de ces pays. À l'heure où la Chine devient l'usine du reste du monde et l'Inde s'établit comme le centre mondial du logiciel et de la recherche-développement, les tenants de la *libéralisation* du commerce dans les pays du Nord commencent à dresser des obstacles à l'externalisation de leurs entreprises nationales. Le Forum social mondial s'est installé en Inde en 2004, mobilisant énergies et visions nouvelles, riches de toute la diversité de la société civile.

C'est dans un tel contexte que les élections présidentielles ont mobilisé un nombre sans précédent de citoyens aux États-Unis pendant la campagne et le jour du vote, alors que le reste du monde priait pour un retour au bon sens. Il y a de l'espoir dans la réélection du président Bush, sous l'amertume apparente; les forces pour une réforme du système des Nations unies ont pris un nouvel essor, à l'interne et à l'externe; le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (mise sur pied par l'OIT) a présenté ses résultats, exhortant à décupler les efforts de démocratisation à l'échelle locale et nationale. Cela a suscité un regain d'intérêt pour les dynamiques de la

gouvernance mondiale, tant chez les universitaires que chez les praticiens; les propositions de Parlement mondial se sont élargies : Congrès interparlementaire, cyberparlement, Conseil parlementaire subsidiaire aux Nations unies. Dans le même ordre d'idées, les propositions sur la taxe Tobin ont reçu de nouveaux appuis et ont été développées sous la forme de Taxation des transactions sur les mouvements de capitaux et Taxes sur le mouvement des biens et services. On voit surgir de nouvelles propositions : Commission de la vérité mondiale, Processus d'arbitrage juste et transparent, Conseil de gestion des produits, Assemblée des autorités locales aux Nations unies... une foule de nouvelles idées en vue de renforcer la démocratie dans les institutions et dans le fonctionnement de la gouvernance mondiale.

Au tournant de 2005, alors que se poursuivaient les préparatifs de GO5 en vue d'élaborer les *stratégies et visions de la démocratie au sein de la gouvernance mondiale*, la nature a donné elle aussi un avertissement. Le tsunami a ravagé de vastes régions de plusieurs pays d'Asie; près de 250 000 personnes (d'Asie et d'ailleurs) sont mortes et des millions ont perdu leur foyer et leur espoir. La réaction mondiale, empreinte de solidarité et du désir d'aider des voisins aussi lointains qu'inconnus, démontre que la citoyenneté mondiale et planétaire n'est pas une utopie. Le tsunami nous rappelle en même temps la fragilité et la précarité de la vie humaine. Devant un phénomène naturel inexplicable, l'esprit scientifique rationnel ne peut que s'incliner et laisser place à la foi en l'avenir et au processus de guérison. C'est dans cet esprit d'humilité qu'il faut aborder la démocratisation de la gouvernance mondiale dans les mois et les années à venir.

## Notes

1. Texte de Manuel Chiriboga tiré du document du FIM *Participation de la société civile aux institutions multilatérales*, 1999.
2. *Notre voisinage global*, Commission sur la gouvernance mondiale, Oxford, 1995.
3. *Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté*, Rapport mondial sur le développement humain 2002, PNUD, Oxford.
4. *Reviving Democracy*, Barry Knight, Hope Chigudu et Rajesh Tandon, Earthscan, 2002.
5. *Practice Research Engagement and Civil Society in a Globalising World*, Dave L. Brown (ed.), Hauser Centre/CIVICUS, 2001.
6. *Whose World is it Anyway? Civil Society the United Nations and the Multilateral Future*, John W. Foster et Anita Anand, Association canadienne pour les Nations unies, 1999.
7. *From a Global Market place to Political Spaces*, NIGD Working Paper Series, Leena Rikkila et Katarina Sehm Patomäki (eds.), 2002.